

L'OGBL dit *NON*

au «paquet pour l'avenir»
du gouvernement



OGB-L



Onafhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg
Confédération syndicale indépendante du Luxembourg

60, bd J.F. Kennedy BP 149
L-4002 Esch-sur-Alzette

Tél.: (+352) 54 05 45-1 Fax: (+352) 54 16 20

www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Le gouvernement annonce une politique d'austérité

▶ Le gouvernement DP-LSAP-déi Gréng a annoncé les 14 et 15 octobre 2014 un paquet de mesures socialement très déséquilibré et a affiché par la même occasion sa volonté de poursuivre et d'accentuer la politique d'austérité entamée par le gouvernement précédent. Faussement baptisé «paquet pour l'avenir», ce «paquet» contient des mesures, qui promettent, en réalité, un avenir bien sombre pour le Luxembourg. L'OGBL s'oppose formellement au projet du gouvernement et présente cette brochure afin d'expliquer pourquoi cette politique d'austérité n'a aucun sens, dans quelle mesure elle est économiquement erronée et enfin quelles répercussions négatives elle aura sur le plan social. Les lecteurs découvriront également les propositions alternatives que l'OGBL fait à cette politique d'austérité.

Sommaire

Introduction.....	4
Le contexte européen.....	5
Situation financière.....	6
Dettes publiques.....	7
Situation économique.....	9
Situation sociale.....	10
Le paquet d'austérité.....	11
Conclusion.....	20

Un sombre avenir

▶ Le 14 octobre 2014, le nouveau gouvernement a présenté au pays sa nouvelle politique: pertes de pouvoir d'achat et démantèlement social, et cela malgré une croissance économique de +2,5% à 3%. Les critiques fusent et l'incompréhension s'étend. Pas seulement dans les milieux syndicaux. À juste titre, car ni la bonne situation économique, ni la situation globalement saine des finances publiques ne justifient des coupes sociales et des contributions supplémentaires à charge des ménages.

Le catastrophisme que le gouvernement propage au sujet des finances publiques est totalement exagéré. Le Luxembourg ne se trouve nullement dans une spirale d'endettement, et même du côté des recettes il n'y a, malgré la perte de la TVA sur le commerce électronique, aucune raison de réagir de manière aussi disproportionnée.

Mais au lieu de procéder, parallèlement à l'augmentation de la TVA, à des corrections par la voie d'une réforme fiscale socialement équitable, le gouvernement s'en prend à l'État social et au pouvoir d'achat des ménages. Le gouvernement n'a pas été élu par le peuple pour faire cela. Lors de sa prise de fonction, le gouvernement a promis de ne pas procéder à un démantèlement social et de ranimer le dialogue social. Tout cela est déjà de l'histoire ancienne.

Le programme d'austérité et d'économies qui porte le nom douteux de «paquet pour l'avenir», constitue une atteinte directe aux revenus réels des ménages et va avoir des répercussions immédiates et dommageables sur l'économie luxembourgeoise, les entreprises et les emplois. Les coupes sociales et la longue liste de mises à contribution supplémentaires affecteront en première ligne les bas et moyens salaires. Récemment, l'Observatoire de la compétitivité a constaté qu'au Luxembourg, le fossé entre riches et pauvres se creuse toujours davantage. Le gouvernement vient de décider que cela doit continuer dans cette direction! L'OGBL ne soutiendra pas cette politique, il luttera contre elle.

Celui qui veut construire l'avenir, ne peut pas y arriver par une régression sociale. La critique de l'OGBL ne vise pas l'orientation de la politique familiale, qui veut soutenir des parents qui travaillent et leurs enfants. Sa critique vise le gouvernement, qui prétend faire cela, mais ne le fait pas. Pourquoi, par exemple, les 71 millions d'euros qui se libèrent en raison de l'abolition des allocations d'éducation et de maternité, ne sont-ils pas investis, comme le revendique l'OGBL, dans une revalorisation du congé parental et un ajustement, nécessaire depuis longtemps, des

allocations familiales et du bonus pour enfant? Pourquoi les allocations familiales sont-elles amputées sérieusement à partir du deuxième enfant?

L'OGBL considère comme inacceptable une politique qui souhaite extraire le financement d'une partie de l'État social de la fiscalité générale. Dès le début de l'été, l'OGBL a mis en garde le gouvernement avec insistance face à l'erreur politique d'introduire une contribution sociale de 0,5% visant à financer la caisse des prestations familiales, tout en soulignant la répartition inéquitable des charges qui en résultera.

L'OGBL est indigné par les mesures d'austérité et d'économies annoncées qui vont s'attaquer à la protection de l'emploi et aux chômeurs. Il est prévu d'abolir les mesures anti-crise introduites en 2009 relatives au chômage partiel et à l'indemnité de chômage et de détériorer l'important instrument que constitue l'aide au réemploi. Celui qui n'arrive pas à endiguer le chômage, punit les chômeurs. De quelle autre façon pourrait-on sinon décrire ces attaques du gouvernement à l'égard des salariés? Les propositions de l'OGBL pour une meilleure sécurité de l'emploi ainsi que pour une meilleure protection contre le chômage et en situation de chômage ont été écartées d'un revers de main ou bien ont été ignorées.

Un sombre avenir s'annonce également pour l'assurance-maladie et l'assurance-dépendance. Les millions d'économies annoncées vont se faire ressentir sur les prestations, le porte-monnaie des assurés, le travail qualifié ainsi que les conditions de travail et de rémunération des salariés des secteurs de la santé et des services sociaux. L'OGBL exige du gouvernement qu'il mette sans tarder un terme à cette évolution.

L'OGBL s'était exprimé en faveur du changement de gouvernement, afin de mettre un terme à la politique d'austérité. Nous sommes toutefois déçus. Nous avons été trompés. Pour cette raison notre opposition va désormais prendre forme. Notre revendication majeure est le changement d'orientation de cette politique. Pour le maintien de l'État social et pour une redistribution plus juste au Luxembourg. Et cela dès à présent, et non seulement lorsque «l'avenir» annoncé sera là.

André Roeltgen,
secrétaire général de
l'OGBL



Dans la lignée des politiques d'austérité menées partout en Europe

▶ Le paquet de mesures présenté par le gouvernement DP-LSAP-déi Gréng à la mi-octobre 2014 s'inscrit très clairement dans la lignée de la politique d'austérité qui est menée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne depuis ces dernières années.

Les responsables des gouvernements nationaux réunis au sein du Conseil européen mettent en œuvre une politique qui limite sévèrement la marge de manœuvre budgétaire des différents États, ce qui les pousse à mener des «réformes structurelles», qui pour la plupart auront des conséquences directes et négatives pour les salariés, les pensionnés et leurs familles. Autant parler de «contre-réformes».

Afin d'illustrer le type de contre-réformes dont il est ici question, il suffit d'énumérer quelques-unes des différentes recommandations émises par la Commission et le Conseil européen à l'adresse du Luxembourg: abandon de l'indexation des salaires et des retraites, augmentation de l'âge de la retraite, baisse générale des salaires, réduction des indemnités de chômage, augmentation des taux de TVA, etc.

Le résultat auquel mène ce type de politique est déjà visible dans de nombreux pays européens, où

la situation économique et sociale est désormais devenue alarmante: accroissement sans précédent des inégalités, augmentation drastique du chômage (en particulier chez les jeunes), consommation en baisse, cohésion sociale menacée, effondrement des marchés des petites et moyennes entreprises.

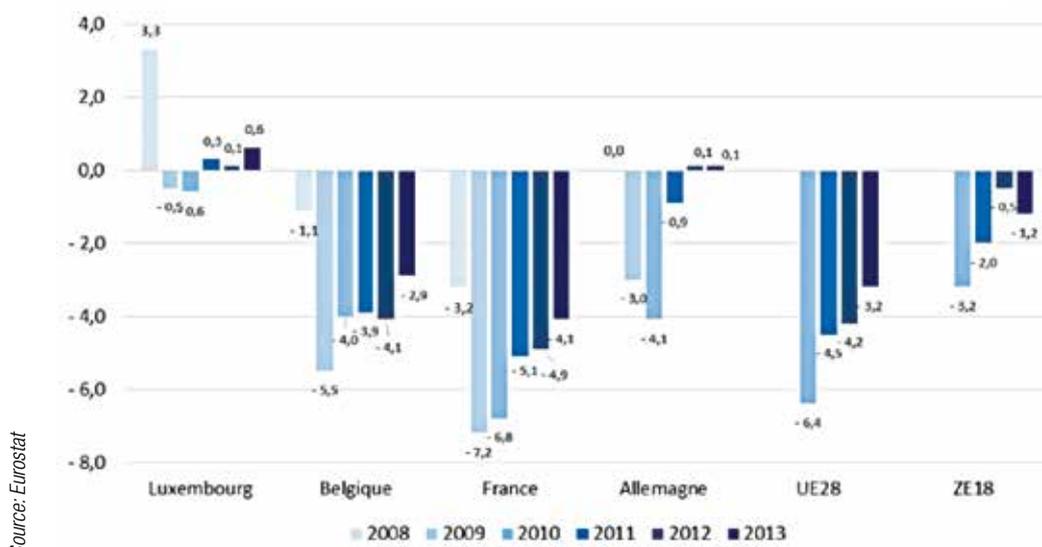
L'OGBL et la Confédération européenne des syndicats n'ont cessé de mettre en garde les dirigeants politiques nationaux et européens quant aux conséquences désastreuses, d'un point de vue économique mais encore davantage d'un point de vue social, de ces politiques d'austérité.

▶ Le mouvement syndical revendique une réorientation fondamentale de la politique européenne et propose dans ce contexte la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux pour revitaliser l'économie européenne, d'une politique commune en matière industrielle et énergétique, le renforcement du pouvoir d'achat des ménages et l'arrêt de toute politique d'austérité.



Les finances publiques sont tout à fait saines

Surplus/déficit des administrations publiques en % du PIB



Source: Eurostat

► L'OGBL est affligé par le catastrophisme que tente de propager le gouvernement pour justifier sa politique d'austérité. Le sombre tableau que dresse le gouvernement en matière de finances publiques ne reflète en effet pas du tout la réalité des chiffres. Malgré la crise, le Luxembourg présente au contraire toujours une santé insolente en matière de finances publiques. Et c'est par conséquent un véritable tour de force que s'apprête à réaliser le gouvernement qui prétend devoir réaliser des coupes drastiques et procéder à des hausses d'impôts afin de soi-disant rééquilibrer le budget et respecter les engagements pris par le Luxembourg au niveau européen.

En **2008** l'État, les communes et la sécurité sociale présentaient un excédent de **1 224 500 000 euros**.

En **2009** l'État, les communes et la sécurité sociale présentaient un déficit de **181 500 000 euros**.

En **2010** l'État, les communes et la sécurité sociale présentaient un déficit de **253 300 000 euros**.

En **2011** l'État, les communes et la sécurité sociale présentaient un excédent de **128 700 000 euros**.

En **2012** l'État, les communes et la sécurité sociale présentaient un excédent de **27 800 000 euros**.

En **2013** l'État, les communes et la sécurité sociale présentaient un excédent de **286 400 000 euros**.

En 2013, le Luxembourg présentait donc un solde budgétaire positif correspondant à 0,6% de son PIB. Le Luxembourg était et reste ainsi le leader de l'Union européenne en matière budgétaire.

A politique inchangée, c'est-à-dire sans augmentation d'impôts (TVA, contribution), sans augmentation de taxes, sans coupes au niveau de la politique familiale, des allocations de chômage, des indemnités en cas de chômage partiel, sans réduction des dépenses au niveau de l'assurance-maladie et de l'assurance-dépendance, le déficit des finances publiques se situera – selon les calculs du gouvernement lui-même et en tenant compte de la perte des recettes provenant du commerce électronique – autour de 1,6% en 2015, 0,9% en 2016, 0,6% en 2017 et 0,1% en 2018. En d'autres termes, les finances publiques seront à nouveau à l'équilibre en 2018 sans avoir même besoin de recourir à une seule des mesures d'austérité envisagées par le gouvernement.

Le gouvernement ne veut cependant atteindre qu'un déficit de 0,2% en 2015 et veut déjà en 2016 atteindre à nouveau un excédent de 0,6%, puis en 2017, un excédent de 0,9% et en 2018, un excédent de 1,5%.

Tout cela devrait se réaliser, essentiellement en mettant à contribution les ménages à faible ou moyen revenu par le biais de hausses d'impôts, de réductions de prestations et d'augmentation de taxes.

Un niveau d'endettement des plus raisonnables

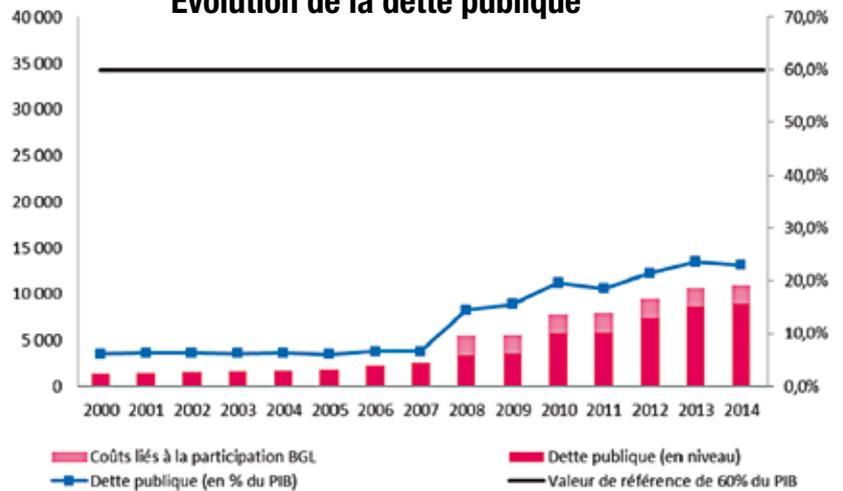
▶ La dette publique du Luxembourg est brandie par le gouvernement comme une sérieuse menace qui pèserait sur le Luxembourg et sa souveraineté. Elle sert d'ailleurs de prétexte pour justifier la nécessité de mener une cure d'austérité dans les années à venir. Or, le taux d'endettement des finances publiques luxembourgeoises (24% du PIB) reste non seulement l'un des plus faibles de l'Union européenne, il reste également largement en-deçà du plafond autorisé par la Commission européenne (60%).

Il faut également préciser que l'accroissement de la dette de l'Etat depuis 2008 est directement lié aux événements survenus au cours de la crise et que cette évolution n'est en aucun cas imputable à des coûts de fonctionnement déraisonnables de l'Etat, contrairement à ce que le gouvernement peut laisser entendre. Ainsi, sur les onze milliards d'euros d'endettement:

- deux milliards d'euros correspondent à l'emprunt émis en 2008 par l'Etat dans le cadre de la restructuration du groupe bancaire «Fortis» au cours de laquelle une prise de participation dans la banque BGL a été entreprise

- un milliard d'euros correspondent aux multiples garanties (loi de garantie) apportées par l'Etat dans le cadre du sauvetage des banques au cours de la crise financière
- un autre demi-milliard d'euros correspondent à la contribution apportée au Fonds européen de stabilité financière (EFSS) mis en place également au cours de la crise
- six milliards d'euros ont été contractés en vue de financer des infrastructures publiques (dans le

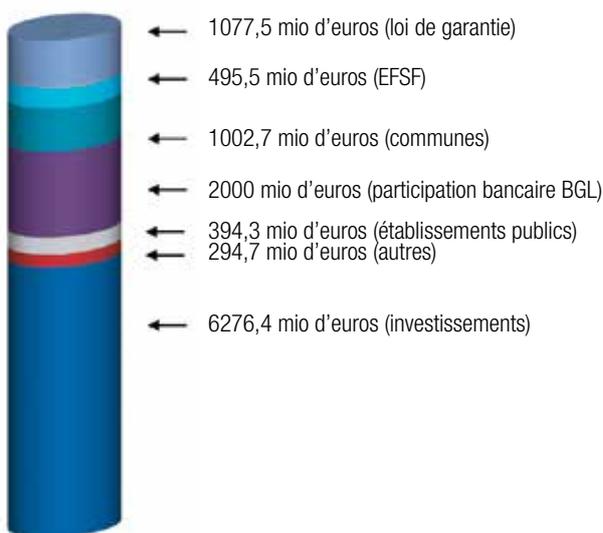
Évolution de la dette publique



Source: Stateg



Composition de la dette publique en 2013



Source: CSL

- cadre d'une politique anticyclique responsable)
- un milliard d'euros renvoient à l'endettement des communes
- un dernier demi-milliards d'euros renvoient au financement d'établissements publics.

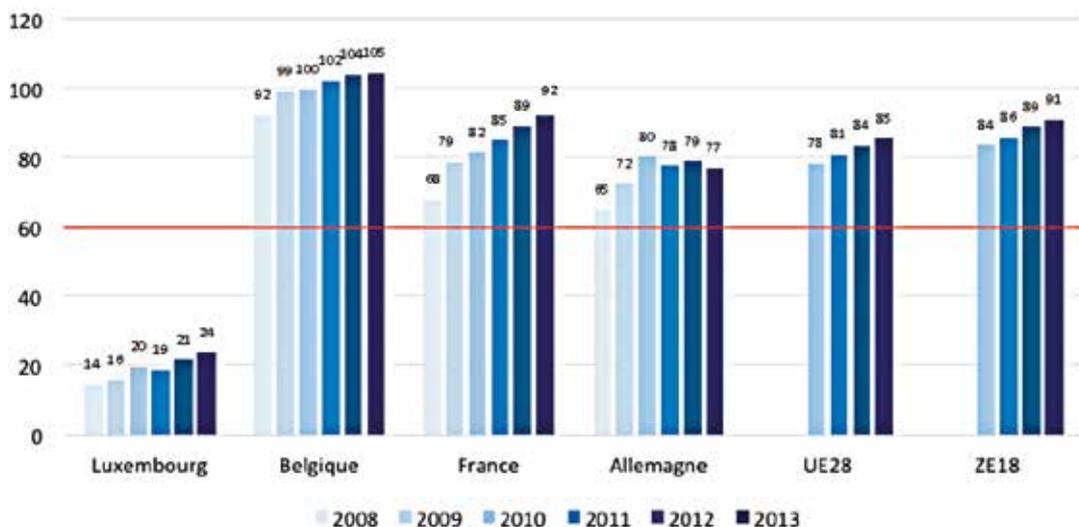
A cela, il faut préciser qu'une grande partie de la dette de l'Etat recouvre également des «avoirs». Ainsi, l'Etat dispose, de par sa participation dans la banque BGL, de parts d'actionariat qui lui rapportent des bénéfices. Quant aux emprunts réalisés dans le cadre du financement d'infrastructures publiques, ces derniers constituent pour l'Etat un investissement dans l'avenir et peuvent être comparés, par exemple, à l'emprunt que réalise tout jeune ménage en vue d'acquérir un logement.

Dans ce contexte, il est tout simplement absurde, comme le fait pourtant le gouvernement, de prétendre que chaque résident aurait une dette équiva-

lente à 14 000 euros. Dans ce cas, il faudrait en effet également préciser de quels parts chaque résident dispose par exemple dans l'actionariat de la BGL ou bien encore dans les infrastructures publiques qui ont été ou seront financées par la dette.

Rappelons également que lors des négociations de coalition en 2013, le directeur du Trésor estimait les avoirs de l'Etat (liquidités, dépôts, participations de l'Etat, crédits octroyés par l'Etat) au 30 septembre 2013 à près de 8,2 milliards d'euros, auxquels il faut encore ajouter les avoirs des fonds spéciaux de l'Etat (1,6 milliards d'euros en 2013), sans même parler des réserves de l'assurance-pension (13,75 milliards d'euros au 31 décembre 2013). En règle générale, les recettes financières provenant des avoirs de l'Etat (600 millions d'euros) excèdent largement les dépenses financières liées à la dette (qui renvoient à des intérêts de l'ordre de 200 millions d'euros).

Dette brute consolidée des administrations publiques en % du PIB



Source: Eurostat

Une politique économiquement erronée

▶ Non seulement, la politique d'austérité qu'envisage de mener le gouvernement n'a aucun sens, compte tenu de la situation des finances publiques de l'Etat, mais elle s'avère, en outre, totalement erronée et contreproductive d'un point de vue économique. Sur le plan européen, les conséquences désastreuses liées aux politiques d'austérité visant exclusivement à relancer la compétitivité des entreprises et le commerce extérieur, au détriment du pouvoir d'achat des ménages se font déjà ressentir. Ainsi, la reprise économique qui se profilait au premier trimestre de l'année semble désormais

en danger. Quant au Luxembourg, la croissance en hausse annoncée pour 2015 s'explique, quant à elle, essentiellement par la demande intérieure comme le relève le Statec dans une note officielle, d'où l'impérieuse nécessité de ne pas étouffer cette dernière et, au contraire, de soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Avec la politique d'austérité annoncée par le gouvernement, c'est tout simplement la croissance escomptée par le gouvernement lui-même qui se voit remise en cause.

La performance économique du Luxembourg

▶ Le PIB, avec lequel la performance économique est mesurée, et qui avait reculé en 2008 et 2009, se trouve depuis 2010 de nouveau au-dessus du niveau de 2007 et ne cesse d'augmenter.

Comparé aux taux de croissance (PIB) dans les autres pays européens, le Luxembourg se trouve avec ses 2,5% à 3% parmi les leaders. En ce qui concerne la productivité du travail ainsi que la compétitivité des entreprises et des différents secteurs économiques, le Luxembourg occupe également une position de leader en Europe et dans le monde.



Ce que la population a déjà subi depuis 2006

- ▶ manipulations répétitives de l'index (2006, 2007, 2008, 2011 et 2012)
- ▶ augmentation du taux de cotisation de la contribution à l'assurance-dépendance (2007)
- ▶ augmentation de la participation des assurés à certaines prestations de soins de santé et du taux de cotisation pour soins de santé (2011)
- ▶ réduction de la valeur des allocations familiales, de l'allocation de rentrée scolaire, de l'indemnité de congé parental, de l'allocation d'éducation, des allocations de naissance, de l'allocation de maternité et du forfait d'éducation en raison de leur désindexation (depuis 2006)
- ▶ coupe au niveau des bourses d'études (2014) qui a fait suite à une première dégradation pour les ménages résidents à faible revenu ainsi que pour tous les ménages non-résidents (2010)
- ▶ augmentation de la charge fiscale pour les bas et moyens revenus en raison de la non-adaptation des barèmes fiscaux à l'inflation (2012)
- ▶ impôt de crise (en 2011)
- ▶ augmentations répétées de l'impôt de solidarité (2011 et 2013)
- ▶ non-ajustement des pensions (2013) et report de l'ajustement des pensions (2007 et 2011)
- ▶ dégradation du système des pensions (2013)
- ▶ hausses de prix dans les transports publics (2013) et abolition de la gratuité pour les étudiants (2014)
- ▶ diminution de la déduction forfaitaire pour frais de déplacement (2013)
- ▶ augmentation des accises sur le tabac et l'essence (2013)
- ▶ réduction du montant maximum remboursable de la TVA sur le logement (2013)
- ▶ réduction de l'indemnisation du chômage complet (principe de proportionnalité introduit en 2006)
- ▶ hausse du tarif des leçons de conduite (2007) suivie de la libéralisation des prix (2011) qui a conduit à une nouvelle hausse sensible des prix
- ▶ introduction du coût-vérité pour l'eau qui a conduit à des augmentations substantielles du prix de l'eau pour les ménages (2009)
- ▶ hausse du prix des contrôles techniques des véhicules (2010)
- ▶ augmentation d'un point de pourcentage du taux marginal maximal d'imposition du revenu des personnes physiques à 39% (2011)
- ▶ augmentation de l'âge minimum pour toucher le forfait d'éducation à 65 ans (2011)
- ▶ non-ajustement du RMG (2013)
- ▶ gel de l'évolution salariale dans la Fonction publique (2013)
- ▶ dégradations au niveau des chèques-services (2013 et 2014)
- ▶ réduction de la déduction possible des intérêts débiteurs d'un prêt à la consommation (2013)

Politique familiale: de pures mesures d'économies

Les mesures prévues par le gouvernement en matière de politique familiale vont sévèrement affecter le pouvoir d'achat des ménages et ne sont rien d'autre que de pures mesures d'économie. La réduction générale et drastique des dépenses, associée à l'introduction d'une contribution de 0,5%, va entraîner des pertes substantielles pour les ménages, augmentant ainsi le risque de précarisation.



Propositions gouvernementales

Impact budgétaire projeté (en milliers d'EUR)

Position de l'OGBL

Abolition de l'allocation d'éducation de 485€/mois pour les futurs enfants

2015: 21 274
2016: 52 749
2017: 61 049
2018: 68 319

L'OGBL tient à rappeler que cette allocation d'éducation concerne non seulement les parents qui ont décidé d'arrêter leur activité professionnelle, mais également des salariés qui réduisent leur temps de travail pour élever leurs enfants. Ces derniers ont souvent des revenus relativement faibles et seront donc fortement impactés par cette abolition pure et simple. Des mesures alternatives pour ces familles devraient au moins être prévues!

Abolition de l'allocation de maternité de 194€ pour les futurs enfants

2015: 2 500
2016: 8 600
2017: 12 900
2018: 17 300

L'OGBL propose de prévoir également une compensation pour cette mesure en prévoyant que les économies engendrées soient utilisées afin de revaloriser l'indemnité de congé parental.

Réforme des allocations familiales: intégration du bonus pour enfants et augmentation des majorations; fixation de l'allocation à 265€ pour le 1er enfant; 594,48€ à partir de deux enfants, et montant identique par enfant pour chaque enfant supplémentaire; fixation de l'allocation de rentrée scolaire à 115€ (6 à 12 ans) respectivement 235€ (au-dessus de 12 ans)

2015: 2 500
2016: 8 600
2017: 12 900
2018: 17 300

L'OGBL ne s'oppose pas à l'idée d'une uniformisation du montant par enfant en tant que telle ni contre l'intégration du boni pour enfants dans l'allocation familiale, mais ne peut accepter le fait que le gouvernement veut utiliser une telle réforme pour diminuer le budget global de la Caisse nationale des prestations familiales, alors qu'au vu des pertes importantes de la valeur réelle de l'allocation depuis sa désindexation en 2006, une adaptation de son montant à l'évolution du coût de la vie s'impose. L'OGBL propose par ailleurs de prévoir dans le cadre de la même réforme un instrument pour assurer l'adaptation périodique du montant des allocations familiales.

Allocations familiales et bonus enfant

pour enfants de 0 à 6 ans	Régime actuel	Nouveau régime*	gain ou perte	gain ou perte en %
	par mois	par mois	par mois	
pour 1 enfant	262,48 €	265,00 €	2,52 €	0,96%
pour 2 enfants	594,48 €	530,00 €	-64,48 €	-10,80%
pour 3 enfants	1 033,38 €	795,00 €	-238,38 €	-23,10%
pour 4 enfants	1 472,08 €	1 060,00 €	-412,08 €	-28%
	par an	par an	par an	
pour 1 enfant	3 149,76 €	3 180,00 €	30,24 €	0,96%
pour 2 enfants	7 133,76 €	6 360,00 €	-773,76 €	-10,80%
pour 3 enfants	12 400,56 €	9 540,00 €	-2 860,56 €	-23,10%
pour 4 enfants	17 664,96 €	12 720,00 €	-4 944,96 €	-28%

* pour les nouveaux-nés à partir de 2015



Une nouvelle contribution socialement et fiscalement très injuste

La nouvelle contribution généralisée de 0,5% que souhaite introduire le gouvernement pour financer sa politique familiale et qui sera prélevée sur tous les salaires et toutes les pensions, est une mesure socialement et fiscalement profondément injuste. L'idée même de soustraire au régime fiscal général le financement de prestations sociales et de faire reposer ce financement sur une contribution non progressive – contrairement à l'impôt sur le revenu qui répartit de manière plus équitable la charge fiscale en fonction du revenu – revient à pratiquer une sorte d'«outsourcing» fiscal. Enfin, l'OGBL souhaite souligner que cette contribution ne vise nullement à financer la gratuité des crèches comme peut le laisser entendre le gouvernement. Les crèches resteront payantes. Il est seulement prévu de rendre gratuits des cours d'apprentissage de langues (luxembourgeois et français) pour les enfants âgés de 1 à 3 ans, à raison de quelques heures par semaine pendant les périodes scolaires. Rien ne garantit que ces cours puissent être offerts partout. Jusqu'à présent, personne ne sait comment fonctionnera cet apprentissage, ni qui le dispensera.



Propositions gouvernementales

Impact budgétaire projeté (en milliers d'EUR)

Position de l'OGBL

Contribution pour l'avenir des enfants de 0,5% sur les revenus des personnes physiques

2015: 119 000
2016: 130 000
2017: 130 000
2018: 130 000

L'OGBL ne peut accepter l'introduction de cette contribution pour plusieurs raisons:

- la contribution est socialement injuste, car non progressive. Elle frappera en proportion davantage les ménages à revenu faible ou moyen que les revenus élevés;
- étant donné que la nouvelle contribution est censée alimenter une dite «Zukunftskeess», il faut rappeler que jusqu'en 1994, la Caisse nationale des prestations familiales était alimentée par des cotisations patronales, avant leur financement par le budget de l'État. Désormais le gouvernement introduit une contribution à seule charge des personnes physiques, sans prévoir la moindre contribution des entreprises.

Réduction des normes de qualification dans le cadre de l'accueil socio-éducatif

2015: 1 125
2016: 1 153
2017: 1 182
2018: 1 211

Alors que le gouvernement lève une nouvelle contribution en vue de financer des prestations au niveau de l'accueil socio-éducatif, ce qui présuppose tout de même un travail préparatoire et de formation du personnel d'ampleur, le gouvernement souhaite en même temps réaliser des économies par rapport aux qualifications du personnel, ce qui aura de toute évidence des incidences négatives sur la qualité des prestations. L'OGBL ne peut que s'opposer à cette proposition.

Augmentation de la participation financière des parents aux mesures pour l'aide socio-familiale en famille et la consultation pédagogique

non déterminé

Mesure non chiffrée, mais qui s'ajoute aux nombreuses autres augmentations de tarifs et de taxes prévues, qui diminueront le pouvoir d'achat des ménages.

Sécurité sociale: un démontage

Les mesures annoncées par le gouvernement en matière de sécurité sociale préfigurent un démontage social. La réduction des dépenses que le gouvernement prévoit de réaliser se traduira par une dégradation aussi bien quantitative que qualitative des prestations et risque en outre, à court terme, d'impliquer pour les ménages une augmentation de leur contribution financière au fonctionnement de la sécurité sociale. Les coupes budgétaires envisagées auront évidemment aussi des répercussions importantes en ce qui concerne les conditions de travail du personnel travaillant dans le secteur social et de la santé.



Propositions gouvernementales

Impact budgétaire projeté (en milliers d'EUR)

Position de l'OGBL

Mesures dans le domaine de l'assurance-maladie-maternité

2015: 35 500
2016: 40 500
2017: 58 500
2018: 67 500

Le détail des mesures prévues dans le projet gouvernemental fait défaut, alors qu'il s'agit des montants parmi les plus importants dans la liste des 258 mesures proposées. À noter que le gouvernement limite clairement le pouvoir de décision des partenaires sociaux au niveau du Comité directeur de la Caisse nationale de Santé en fixant des montants d'économie à réaliser sans prendre en compte la situation financière réelle de l'assurance-maladie-maternité, l'état des réserves, des provisions à prévoir etc. L'OGBL met en garde contre des coupes budgétaires, qui diminueraient la qualité des prestations ou augmenteraient une seconde fois, après 2011, les participations individuelles.

Mesures dans le domaine de l'assurance-dépendance

2015: 16 887
2016: 21 948
2017: 31 678
2018: 39 215

Le gouvernement prévoit des économies importantes au niveau de l'assurance-dépendance, avant même que la réforme annoncée n'ait été discutée. Pour l'OGBL, la réforme de l'assurance-dépendance ne devrait pas se subordonner à une logique purement comptable, mais devrait viser l'amélioration de la qualité des prestations existantes et la création de nouvelles prestations, qui tiennent compte des évolutions techniques.



Les petits héritages peuvent être rabetés, les millionnaires sont épargnés

Lorsqu'une personne a droit à une aide de la part du Fonds national de solidarité (FNS) par exemple parce que sa pension n'est pas suffisamment élevée pour subvenir aux frais liés à des situations de dépendance, et lorsque cette personne possède par exemple une maison, le FNS peut, après le décès de la personne en question, se faire restituer les aides sur cet héritage. Actuellement le conjoint survivant, en cas de succession en ligne directe, bénéficie d'une exonération de 230 589€. Le gouvernement veut diminuer cette exonération à 50 000€ et en plus la désindexer. Ainsi les petits héritages seront rabetés alors que ceux qui transmettent des millions ne seront guère touchés par cette mesure parce qu'ils ont des revenus qui leurs permettent de se passer des services du FNS.



Propositions gouvernementales	Impact budgétaire projeté (en milliers d'EUR)	Position de l'OGBL
Mesures dans le domaine de l'assurance-accident	2015: 0 2016: 4 500 2017: 4 500 2018: 4 500	Comme pour les deux annonces précédentes, le détail des mesures fait défaut.
Réduction des forfaits par lit accordé pour les nouvelles constructions (CIPA, Maisons de soins)	non déterminé	Cela ne risque-t-il pas d'avoir des conséquences négatives sur les prix ...?
Augmentation des tarifs d'ambulance	2015: 0 2016: 1 440 2017: 1 320 2018: 1 320	Encore une augmentation qui s'ajoute aux participations de prestations de santé et aux autres augmentations de taxes et de tarifs publics.



Le gouvernement renfloue par contre la mutualité des employeurs

De leur côté, les employeurs se voient en 2014, offrir encore 20 millions d'euros pour alimenter leur mutuelle et l'État s'engage même à augmenter sa participation de 0,3% à 0,45% dans le cadre du financement de celle-ci à partir de 2015.

Une politique de l'emploi ou contre l'emploi?

▶ En matière de politique de l'emploi, alors que le gouvernement n'avance dans son paquet de mesures aucune piste concrète en vue d'enrayer le chômage, il s'apprête toutefois à dégrader encore un peu plus la situation, déjà précaire, dans laquelle doivent vivre de plus en plus de demandeurs d'emploi. Au lieu de se donner les moyens de lutter contre le chômage, le gouvernement annonce au contraire une lutte contre les chômeurs. Par ailleurs, l'OGBL constate, avec effarement, que de nombreux accents de la politique de l'emploi annoncée par le gouvernement font échos à certaines recommandations dogmatiques de la Commission européenne, qui sont par ailleurs régulièrement critiquées par des membres mêmes du gouvernement.



Le paquet d'austérité



Propositions gouvernementales	Impact budgétaire projeté (en milliers d'EUR)	Position de l'OGBL
Abolition de l'aide à la mobilité géographique	2015: 100 2016: 200 2017: 200 2018: 200	Cette aide peut être obtenue par les demandeurs d'emploi, qui sont prêts à accepter un emploi à une distance élevée de leur domicile. L'abolition de cette aide ne contribuera nullement à diminuer le chômage, n'aura un impact budgétaire finalement que limité pour l'État, mais un impact financier sensible pour les demandeurs d'emplois concernés. Le gouvernement donne l'impression qu'il veut combattre les chômeurs, et non le chômage.
Non-renouvellement des mesures temporaires en matière d'indemnités de chômage pour en revenir au régime de droit commun	2015: 0 2016: 8 420 2017: 8 420 2018: 8 420	Le gouvernement envisage désormais de mettre un terme aux mesures temporaires introduites en 2009 en raison de la crise, alors que la crise est loin d'être surmontée (et se prolongera vraisemblablement en raison même de la politique du gouvernement) et que le taux de chômage ainsi que le nombre de chômeurs de longue durée ne cessent d'augmenter. Pour l'OGBL, ces mesures temporaires ont fait leurs preuves et ont amélioré la situation des demandeurs d'emploi, notamment des chômeurs de longue durée de plus de 45 ans.
Non-renouvellement des mesures temporaires en matière de chômage partiel pour en revenir au régime de droit commun	2015: 0 2016: 0 2017: 12 000 2018: 12 000	Il est également incompréhensible que le gouvernement compte mettre un terme aux mesures en matière de chômage partiel à partir de 2017, qui ont permis d'éviter de nombreux licenciements depuis le début de la crise, même si elles ont amené des pertes de revenus pendant une période limitée dans le temps, de 10 à 20% pour les salariés concernés.
Alignement de la période de référence pour le chômage intempéries, chômage partiel et chômage technique sur les normes européennes	2015: 0 2016: 2 000 2017: 2 000 2018: 2 000	L'OGBL s'oppose à une réduction de ces périodes de référence qui, pour des raisons purement comptables, risqueraient de ne plus permettre à ces instruments de sauvegarde des emplois de jouer pleinement leur rôle. L'OGBL s'oppose également à une limitation du chômage intempéries à une seule saison de l'année, ce qui n'est guère adapté au climat hautement variable du Luxembourg.
Limitation de la durée éligible pour l'octroi du chômage intempéries	2015: 0 2016: 100 2017: 100 2018: 100	



Propositions
gouvernementales

Impact budgétaire
projeté
(en milliers d'EUR)

Position de l'OGBL

Aide temporaire au réemploi: le gouvernement propose de réformer cette aide en plafonnant le montant versé par l'État au salaire social minimum et en limitant sa durée d'obtention à trois années

2015: 6 000
2016: 12 600
2017: 18 000
2018: 30 000

Pour l'OGBL, l'aide temporaire au réemploi doit continuer à garantir au salarié le maintien d'au moins 90% de son salaire antérieur. Il ne peut par conséquent donner son aval à un plafonnement de la contribution de l'État qu'à condition qu'il soit prévu en même temps que l'employeur soit obligé de verser la différence, permettant au salarié concerné de continuer à toucher 90% de son salaire antérieur. Au lieu de pénaliser unilatéralement le salarié, nous demandons des mesures contre les abus de certains employeurs. L'OGBL s'oppose également à une réduction de la durée d'obtention.

Abolition de la préretraite solidarité

2015: 0
2016: 5 000
2017: 5 000
2018: 5 000

Cette mesure aura un impact négatif sur l'emploi, et notamment l'emploi des jeunes. Il faut rappeler que le ministre du Travail avait déjà annoncé en 2012 qu'il comptait abolir la préretraite-solidarité, mais il prévoyait en parallèle des améliorations au niveau de la préretraite pour travail posté, afin d'aider plus efficacement les personnes concernées. Désormais, le gouvernement ne prévoit que l'abolition unilatérale de la préretraite-solidarité sans contrepartie aucune. L'OGBL s'oppose à une abolition de cet instrument de politique de l'emploi sans aucune solution de rechange.

Aide à l'embauche de chômeurs de longue durée: remboursement uniquement de la part «employeur» des cotisations sociales et non pas des deux parts (employeur et salarié)

2015: 0
2016: 8 500
2017: 8 500
2018: 8 500

Même si cette mesure ne touche pas directement les salariés, on peut s'étonner du choix politique du gouvernement de rendre l'embauche de chômeurs de longue durée moins attractive pour les employeurs, alors que le nombre de chômeurs de longue durée ne cesse d'augmenter.





Propositions gouvernementales

Impact budgétaire projeté
(en milliers d'EUR)

Position de l'OGBL

Réduction du remboursement aux employeurs des rémunérations des travailleurs participant à des cours de langue luxembourgeoise	2015:	100
	2016:	200
	2017:	300
	2018:	300

Limitation du remboursement aux employeurs des rémunérations des personnes qui participent à des cours de formation: délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de sécurité	2015:	20
	2016:	20
	2017:	20
	2018:	20

Réduction des frais d'organisation des cours de formation	2015:	20
	2016:	20
	2017:	20
	2018:	20

Réduction du nombre de cours de fin de semaine et réduction du nombre de matières enseignées	2015:	10
	2016:	10
	2017:	10
	2018:	10

Adaptation de la participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises	2015:	0
	2016:	26 250
	2017:	27 531
	2018:	28 844

L'OGBL s'oppose à ces mesures qui auront certainement un impact négatif sur la participation à la formation professionnelle continue. En ce qui concerne plus particulièrement les délégués du personnel, la mesure proposée entraînera sans aucun doute des entraves au bon exercice des missions de délégué dans un environnement économique et réglementaire, qui rend leur tâche de plus en plus exigeante.

Des taxes, des taxes, et encore des taxes ...



Propositions gouvernementales

**Impact budgétaire
projeté
(en milliers d'EUR)**

Position de l'OGBL

Hausse des taxes de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées	2015:	0
	2016:	2 454
	2017:	2 454
	2018:	2 454
Surtaxe sur les passeports d'urgence	2015:	151
	2016:	160
	2017:	190
	2018:	160
Augmentation du prix des légalisations et des apostilles	2015:	294
	2016:	294
	2017:	294
	2018:	294
Augmentation de la taxe de délivrance de titres de séjour	2015:	240
	2016:	240
	2017:	240
	2018:	240
Perception d'une taxe pour accréditation de formation	2015:	27
	2016:	27
	2017:	27
	2018:	27
Perception d'une taxe pour inscription au registre des titres et homologation des diplômes	2015:	484
	2016:	484
	2017:	484
	2018:	484
Taxes pour frais administratifs	2015:	3 649
	2016:	3 749
	2017:	3 749
	2018:	3 749
Introduction de nouvelles taxes pour favoriser une nutrition équilibrée et décourager le recours à la cigarette électronique		non déterminé

Alors que le gouvernement s'était engagé à limiter l'évolution des tarifs et prix administrés, il prévoit désormais une pléthore de nouvelles taxes et d'augmentations de taxes existantes, dont en particulier la taxe sur l'eau, qui augmentera fortement (+25%). Toutes ces taxes s'ajoutent à la nouvelle contribution de 0,5% et à l'augmentation de la TVA et contribueront à grignoter le pouvoir d'achat des salariés et pensionnés. En raison de leur caractère non-progressif, ils frapperont d'autant plus les ménages à revenu faible ou moyen.

Augmentation de certains taux de la TVA

2015:	250 220
2016:	368 745
2017:	394 775
2018:	421 500



Propositions gouvernementales	Impact budgétaire projeté (en milliers d'EUR)	Position de l'OGBL
Suppression des lignes RGTR à faible occupation	2015: 1 200	La suppression de lignes de bus ne contribue guère à augmenter l'attractivité des transports publics et à décongestionner les routes. Par ailleurs, il n'est pas clair, quelles lignes sont visées et si des services de substitution sont prévus pour les usagers concernés.
	2016: 1 200	
	2017: 1 200	
	2018: 1 200	
Suppression de certaines lignes scolaires non conformes au plan directeur sectoriel des lycées	2015: 1 000	
	2016: 1 000	
	2017: 1 000	
	2018: 1 000	
Alignement des vacances scolaires des différents établissements scolaires en vue d'une optimisation du transport scolaire	2015: 450	Mesure peu compréhensible. Quels établissements scolaires sont visés? Est-ce que le gouvernement souhaite prolonger la période scolaire au niveau de l'enseignement secondaire pour l'aligner sur l'enseignement fondamental, ou est-ce que les écoles privées, internationales, européennes etc. sont visées?
	2016: 450	
	2017: 450	
	2018: 450	
Suppression de la gratuité dans les transports publics	non déterminé	Autre mesure qui diminue l'attractivité des transports en commun et qui frappe surtout les plus fragiles, tels les invalides, personnes aidées par l'office social ou bénéficiaires d'un complément RMG, ainsi que tous les élèves de l'enseignement post-primaire, voire même les enfants de moins de douze ans. Il semble donc que la suppression de la myCard Étudiant n'était qu'un test pour cette mesure, pour l'instant non chiffrée?

Autres mesures inquiétantes

Mesures au niveau du Fonds national de solidarité (Revenu minimum garanti): Contrôle des prestations, restitutions, «valorisation de l'activité professionnelle»	2015: 10 797 2016: 10 913 2017: 11 053 2018: 11 166 <small>Totaux des deux premières mesures, la 3^e n'étant pas chiffrée.</small>	Au vu des montants élevés qui sont prévus, il y aura certainement d'importantes détériorations, voire des charges supplémentaires pour les familles. L'OGBL met en garde face aux tentations populistes à l'encontre des bénéficiaires du RMG, alors que des statistiques détaillées de prétendus abus, mis en avant dans les discours politiques, font défauts.
Revenu des personnes gravement handicapées	non déterminé	Ce qui est prévu à ce niveau n'est pas clair.
Limitation du congé extraordinaire pour la célébration du mariage ou du partenariat à un maximum de deux fois six jours ouvrables	non déterminé	Limitation arbitraire, qui ne profite en fin de compte qu'aux seuls employeurs, l'implication pour les finances publiques étant relativement minime. Est-ce que le gouvernement sous-entend que des couples contractent un mariage ou un partenariat uniquement en vue de bénéficier d'un congé extraordinaire? Est-ce qu'à l'avenir cette mesure sera étendue à d'autres congés extraordinaires, par exemple le déménagement ou la mort d'un parent?

L'OGBL exige du gouvernement une politique socialement et fiscalement équitable!

► La situation financière de l'administration publique du Luxembourg est la meilleure de l'Union européenne. Le Luxembourg respecte tous les critères de l'Union européenne en matière de déficit et de dette publique.

Néanmoins le gouvernement veut à tout prix atteindre sans délai un surplus budgétaire, une diminution de la dette publique et créer une réserve d'au moins un milliard qui ne doit être utilisée que dans 20 ans.

Pour y parvenir, le gouvernement prévoit d'augmenter encore davantage la charge fiscale sur les faibles et moyens revenus par une hausse de la TVA, l'introduction d'une contribution supplémentaire de 0,5%, l'augmentation de nombreuses taxes et des coupes dans la politique familiale et dans les aides aux personnes qui ont perdu leur emploi pour des raisons économiques ainsi que par des restrictions budgétaires dans la sécurité sociale.

Ces mesures s'ajoutent à celles déjà instaurées par le précédent gouvernement (non-adaptation des barèmes d'imposition à l'inflation, diminution des frais de déplacement à déduire du revenu imposable, augmentation de l'impôt de solidarité, paiement retardé des tranches indiciaires, non-paiement de l'ajustement des pensions ...).

Cette politique risque d'avoir un effet négatif sur l'économie puisque beaucoup de personnes devront contrôler strictement leurs dépenses et ne seront plus à même d'investir.

Cette politique est injuste parce qu'elle fait payer les personnes à faible et moyen revenu alors que les riches sont épargnés.

- ***Pourquoi la réintroduction de l'impôt sur la fortune est-elle tabou?***
- ***Pourquoi est-ce que le revenu du capital est moins imposé que le revenu du travail?***
- ***Pourquoi l'augmentation de l'impôt sur le bénéfice non réinvesti des sociétés commerciales est-elle tabou?***
- ***Pourquoi l'introduction de tranches d'impôts supplémentaires pour les hauts revenus est-elle abandonnée?***
- ***Pourquoi des compensations sociales pour l'augmentation de la TVA n'ont-elles pas été discutées?***